

MONTANT DES AIDES POUR 2018 - 2019

Le montant de la bourse est versé mensuellement sur 10 mois. Il existe 9 échelons allant de 0⁽¹⁾ à 5 551 €/an (soit 555, 10 €/mois).

Taux annuel	Échelon 0 ⁽¹⁾	Échelon 0 bis	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Échelon 5	Échelon 6	Échelon 7
Taux annuel sur 10 mois (en euros)	0 €	1 009 €	1 669 €	2 513 €	3 218 €	3 924 €	4 505 €	4 778 €	5 551 €

(1) Échelon 0 : exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale selon les conditions de l'article R. 719-49 du code de l'éducation susvisé.



CAISSE D'ÉPARGNE